Commencé lesamedi 16 mai 2020, 06:43ÉtatTerminéTerminé lesamedi 16 mai 2020, 06:43

**Temps mis** 6 s

Question **1**Non répondue
Noté sur 1,00

## Parmi ces propositions concernant l'Agence européenne du médicament (EMA), laquelle / lesquelles est / sont exacte(s) ?

Veuillez choisir au moins une réponse :

- L'EMA est située à Strasbourg.
- Les différentes commissions de l'EMA rédigent des notes explicatives ou « guidelines » destinées à aider les industriels dans l'élaboration de leurs dossiers d'AMM.
- L'EMA était située à Londres mais elle a déménagé à Amsterdam en 2019 suite au vote britannique en faveur du Brexit.
- L'EMA comporte différents comités spécialisés dans un domaine particulier, comme par exemple les médicaments orphelins, les médicaments à base de plantes ou les médicaments pédiatriques.
- L'EMA s'occupe notamment de l'évaluation des dossiers d'AMM européens.

Les réponses correctes sont : L'EMA s'occupe notamment de l'évaluation des dossiers d'AMM européens., L'EMA était située à Londres mais elle a déménagé à Amsterdam en 2019 suite au vote britannique en faveur du Brexit., L'EMA comporte différents comités spécialisés dans un domaine particulier, comme par exemple les médicaments orphelins, les médicaments à base de plantes ou les médicaments pédiatriques., Les différentes commissions de l'EMA rédigent des notes explicatives ou « guidelines » destinées à aider les industriels dans l'élaboration de leurs dossiers d'AMM.

Question **2**Non répondue
Noté sur 1,00

## Parmi ces propositions concernant le monopole pharmaceutique, laquelle / lesquelles est / sont exacte(s) ?

Veuillez choisir au moins une réponse :

- Le monopole pharmaceutique peut être partagé avec d'autres professionnels comme les vétérinaires ou les opticiens-
- Le monopole pharmaceutique concerne la fabrication, la préparation et la dispensation des médicaments et de certains autres produits de santé.
- La propharmacie est une dérogation au monopole pharmaceutique accordée par l'ARS à tout médecin qui en effectue la demande, et ce quel que soit son lieu d'exercice.
- Le monopole pharmaceutique ne comprend que les médicaments.
- La propharmacie est une dérogation au monopole pharmaceutique accordée par l'ARS à quelques rares médecins qui exercent dans des zones reculées et dépourvues de pharmacie.

Les réponses correctes sont : Le monopole pharmaceutique concerne la fabrication, la préparation et la dispensation des médicaments et de certains autres produits de santé., Le monopole pharmaceutique peut être partagé avec d'autres professionnels comme les vétérinaires ou les opticiens-lunetiers., La propharmacie est une dérogation au monopole pharmaceutique accordée par l'ARS à quelques rares médecins qui exercent dans des zones reculées et dépourvues de pharmacie.